

VIGNOLS INFO

photo Isabelle VIALLE

Le mot du maire



Je profite de ce bulletin d'informations pour m'adresser aux habitants du centre bourg.

Comme indiqué dans le n° 25 de

janvier, les travaux d'enfouissement des réseaux perturbent la vie de tous les jours. Patience, ces travaux devraient se terminer courant juillet. L'entreprise qui réalise ce chantier fait de son mieux pour être agréable avec la population. Les dégradations sur la voie publique ou murs de clôtures seront remises en état dès la fin du chantier. La place du 11 Novembre sera elle aussi encombrée à partir de fin septembre, et ceci pendant plusieurs mois, pour les travaux de l'église qui devraient commencer à cette date. Première tranche: la rénovation du clocher (une zone d'interdiction de stationner sera mise en place).

Réflexion sur l'avenir de nos petites communes. Depuis décembre 2010 la loi de réforme des collectivités territoriales permet la création de communes nouvelles, regroupement volontaire plutôt que la fusion. L'objectif est de regrouper des communes pour aboutir à la création d'une « commune nouvelle » qui peut s'appuyer sur le périmètre des intercommunalités auxquelles elles adhèrent. La réflexion de regrouper les communes de Lascaux-St-Solve-Vignols est un long débat entre les 3 maires,

puis les adjoints, poursuivi par des débats avec les conseils municipaux. Comment une commune nouvelle est-elle gouvernée ? Par les mêmes règles qu'une commune, par un maire et des conseillers municipaux dont un maire délégué pour chacune des communes qui sera adjoint au maire de la commune nouvelle. Des réunions d'informations se dérouleront début juillet afin d'avancer sur ce projet qui pourrait voir le jour au premier janvier 2016 si les conseillers des 3 communes ont la volonté et sont déterminés à franchir le pas.

Suite à la réunion du 18 juin à Lascaux, le maire de St Solve J.C.Yardin informe que la commune de St Solve ne poursuit pas ce projet. La construction de cette commune nouvelle est momentanément arrêtée. Les conseils de lascaux et Vignols décideront courant juillet de la poursuite de ce projet.

Marché local, deux jeudis par mois, très apprécié par la population de Vignols et des communes voisines. C'est un moment de rencontre, d'échange où l'on trouve des produits frais avec des commerçants agréables. Tout est réuni pour que cette petite animation persiste dans le temps. En cette période estivale qui arrive je vous invite à profiter des animations de cet été organisées par les associations.

A bientôt.

R. Pagnon

Une commune nouvelle c'est quoi?

C'est une collectivité territoriale créée à l'initiative de communes qui décident d'unir leurs forces, atouts, ressources et patrimoines afin d'être plus représentatives et mieux armées pour appréhender le futur. Elle porte un nom différent de celui des communes fondatrices. Les électeurs des communes fondatrices élisent un conseil municipal qui gère la commune nouvelle en lieu et place des conseils municipaux des communes fondatrices. Ce conseil municipal (de la commune nouvelle) élit le maire et les adjoints.

POUR QUI ?

Les maires des trois communes de St Solve, Lascaux et Vignols réfléchissent depuis novembre 2014 à ce projet de création d'une nouvelle commune.

- Ces trois communes étaient à l'origine de la première communauté de communes du département.
- Elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années, pour le RPI (regroupement pédagogique) mais aussi pour les transports scolaires (syndicat intercommunal des transports scolaires) et pour le matériel de voirie entre Lascaux et Vignols (commission syndicale).



EST-CE UNE FUSION ?

Non, ce n'est pas une fusion, mais plutôt une fédération de communes. Les communes fondatrices deviennent **communes déléguées** ce qui leur permet de conserver leur nom et les limites de leur territoire.

Commune déléguée = Mairie déléguée :

Les mairies des communes fondatrices deviennent mairies déléguées. C'est le guichet unique qui accueille la population et traite de :

L'état civil ; ceci concerne les naissances, mariages, décès, (les registres d'état civil sont conservés dans les mairies déléguées), les demandes de carte d'identité, le recensement militaire, l'inscription sur les listes électorales, l'inscription à l'école.

L'urbanisme ; extrait de cadastre, dépôt des demandes de C.U, des demandes de travaux, des permis de construire.

La vie citoyenne ; commémorations, bureau de vote, fête de village, mariages, repas des aînés, choix des locataires des logements municipaux, gestion de la salle polyvalente et salle de réunion de la commune déléguée, relation avec les associations.

(suite page 3)

Marché de Vignols



Chaque 1er et 3e jeudi de 8h30 à 12h00
parking de la boulangerie,
les commerçants vous proposent
boucherie, truites, fromage, fruits et légumes, viennoiseries...

Sommaire:

- page 1: Le mot du maire et une commune nouvelle c'est quoi.
- page 2: Le compte administratif 2014 et le budget 2015
- page 3: Du côté de l'Agglo et une commune nouvelle suite de la page 1
- Page 4: Agenda, carnet et animations

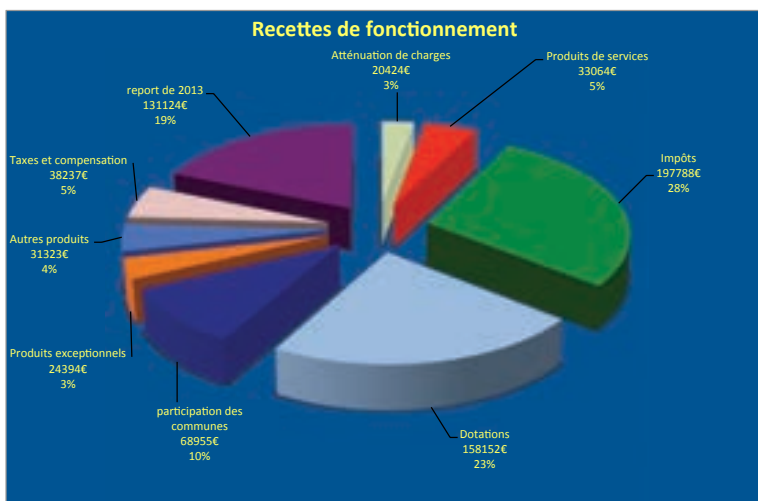
Les comptes administratifs 2014

Les recettes de fonctionnement du C.A. 2014 s'élèvent à 703465,19 € y compris l'excédent de 131124,87 € reportés de 2013.

85584,05 € de ceux-ci sont virés au budget investissements. 131749,90€ seront reportés sur le budget 2015. Les dépenses à caractère

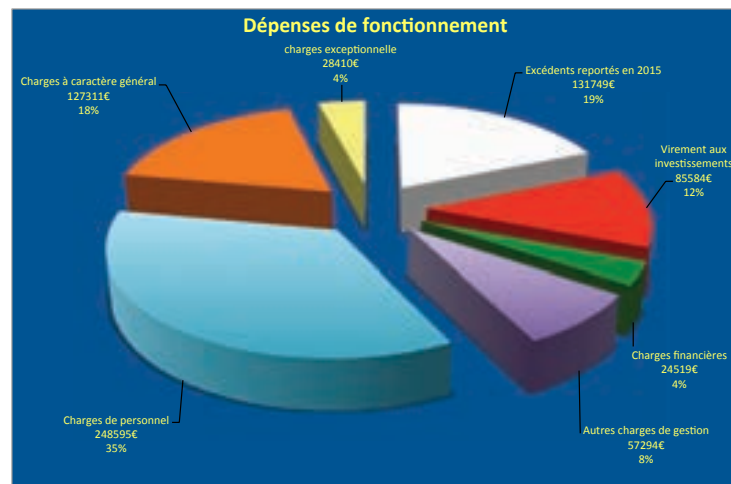
l'embauche de personnel de remplacement pour couvrir les absences maladie des personnels titulaires. Ces dépenses sont en partie compensées par notre assureur, voir atténuation de charges en recette. Les dépenses de gestion courante sont en diminution mais 11500 € non payés en

2014 seront payables en 2015. Les charges financières (intérêts de la dette) continuent de baisser. Enfin 28410€ sont imputés en dépenses exceptionnelles. 4000€ sont transférés au budget lotissement, 24410 € sont en régularisation d'affectation. On retrouve cette somme en



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 486131,24 €. L'excédent constaté au 31 décembre 2014 s'élève à 217333,95 €.

général s'élèvent à 127311,47 € soit 1,4% inférieures à celles de 2007. Les dépenses de personnel sont en augmentation en raison de



Dettes et commune nouvelle

On entend de ci de là, émis par certains détracteurs du projet de commune nouvelle : « ils ont des dettes, on ne veut pas payer pour eux ». Vous avez bien compris que ils est la commune de Vignols, et on sont les détracteurs qui prétextent de tout et de rien pour déformer la nature du projet.

OUI la commune de Vignols est endettée (voir article même page). Cela pèse sur ses comptes et 75000 € sont consacrés au remboursement des annuités (capital plus intérêts). Mais elle est pondérée par l'excédent budgétaire reporté.

OUI la dette est sous contrôle, elle aura diminué de 50% durant ce mandat y compris un prêt à réaliser pour le complément de financement des travaux de l'église qui débiteront fin 2015. Les taux d'intérêts de certains prêts ont été renégociés à la baisse.

OUI la commune de Vignols s'est endettée pour la rénovation de son patrimoine (salle polyvalente, mairie, école, restaurant scolaire, grange Roussely, logements communaux, etc.).

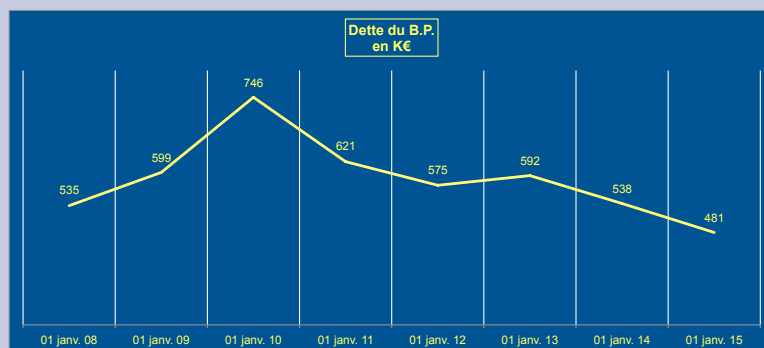
OUI 16% de la dette concernent l'école (création de deux classes, et agrandissement du restaurant scolaire). 78 k€ qui concernent les enfants du RPI dont seulement 50% sont d'ailleurs vignolais.

Alors plutôt que de faire de la gesticulation stérile et de focaliser sur un point particulier, ne serait-il pas plus judicieux d'inventorier, pragmatiquement et exhaustivement, la corbeille des mariés et peut être allons nous découvrir que la boiteuse a moins de défauts que celle d'à côté que l'on nous annonce très belle.

Quoi qu'il en soit, n'en déplaise aux détracteurs, notre avenir passe par la création de la commune nouvelle. Alors, arrêtez les cancan, manipulations et déformations, et travaillons sérieusement à sa création.

La dette de la commune

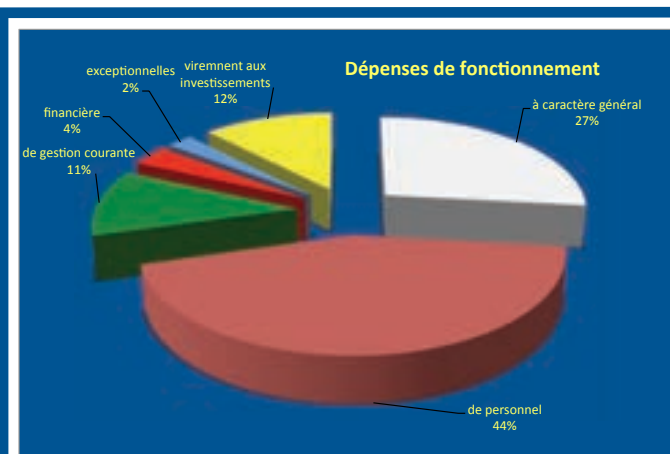
Au premier janvier 2015, la dette de la commune, budget principal, s'élève à 481000 € (481 k€). 44,7% de cette dette soit 215 k€ le sont au titre de prêts contractés après 2008. 55,7% soit 266 k€ le sont sur des prêts contractés avant 2008.



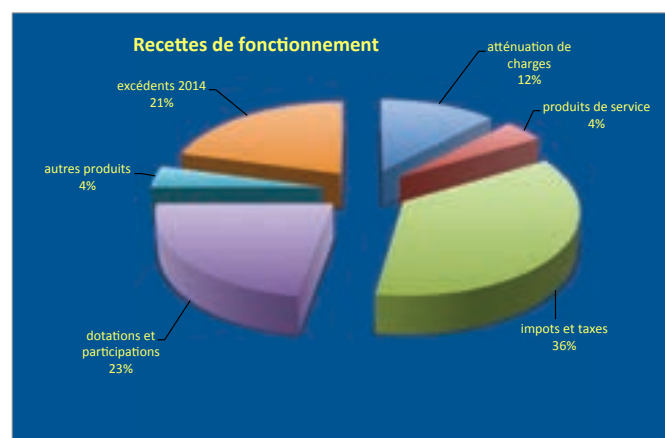
29,7 % de cette dette soit 143 k€ sont dus au titre de prêts dont le remboursement se termine entre 2016 et 2019.

L'estimation de la dette au premier janvier 2020 sera de 300 K€. Elle aura baissé de 44 % environ durant la mandature et ceci malgré de nouveaux emprunts pour la rénovation de l'église.

Budget 2015



Le budget fonctionnement s'équilibre à 658281 €





Ce nouveau centre améliorera la santé des habitants du quartier, qui est dépourvu de toute structure sanitaire publique et de tout médecin. Ainsi, il assurera une information et un suivi aux nouvelles mamans (80 à 100 par mois) et confortera la formation des personnels soignants.

Ce sont 2 500 familles qui pourront bénéficier de cette nouvelle structure publique médicalisée, soit 15 000 habitants.

Source: Agglo de Brive

En définitif rien ne change dans le quotidien de nos concitoyens.

Commune déléguée = Maire délégué :

Il (ou elle) est adjoint (e) au maire de la commune nouvelle et est électeur de la commune déléguée. Il (ou elle) est officier d'état civil et de police judiciaire. Il (ou elle) est chargé (e) d'animer la commune déléguée et de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal de la commune nouvelle.

Commune déléguée = Conseil communal délégué :

Le conseil communal délégué permet d'élargir la citoyenneté dans la commune. Il est composé des élus du conseil municipal de la commune déléguée. Il est élargi à quelques personnes qui souhaitent s'investir dans la vie de la commune. C'est un conseil des sages qui donne des avis consultatifs sur la vie de la commune.

POURQUOI CHANGER SI RIEN NE CHANGE ?

Rien ne change dans le quotidien de nos concitoyens, mais tout change dans la gestion et l'administration de la commune.

Voici quelques exemples parmi d'autres.

- Trois communes et deux syndicats inter-communaux font 5 budgets à gérer. Une seule commune ne fait plus qu'un seul budget, plus important, mais le nombre d'écritures est divisé par 5. Gain de temps pour le secrétariat de la commune mais aussi pour les services de l'état (percepteur).
- Les achats sont négociés sur des volumes plus importants et doivent donc permettre de faire des économies.
- La rationalisation du matériel et des méthodes de travail du personnel doivent là encore entraîner des économies.
- Enfin, la commune nouvelle est exonérée de sa contribution au redressement de la dette publique, c'est à dire que la dotation d'Etat (la fameuse DGF) n'est pas amputée. C'est plus de 100000€ qui ne seront pas perdus par les trois communes.

QUEL EST LE CALENDRIER ?

Ce projet a démarré en novembre 2014, instruit par les maires des trois communes. Elargi aux adjoints en mars 2015, il a été présenté le 27 avril 2015 aux trois conseils réunis ensemble à St Solve. Une deuxième réunion des trois conseils s'est tenue à Lascaux le 18 juin 2015. Lors de cette réunion, le maire de ST Solve nous a informés du retrait de sa commune de ce projet. Les réunions publiques de Lascaux et Vignols se sont tenues les 1^{er} et 3 juillet 2015.

ET MAINTENANT ?

Les deux conseils de Lascaux et Vignols se sont prononcés sur la poursuite du projet, mais à deux, celui ci perd de son intérêt ; Périmètre plus petit, déséquilibre dans la représentativité et la gouvernance, etc. ... Donc autant de questions sur lesquelles il faut maintenant se repositionner mais, pourquoi ne pas continuer à trois ? Et pourquoi ne pas aller au référendum sur le territoire des trois communes? Cette décision appartient à Monsieur le Préfet. A suivre donc.

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :
tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Poste de Vignols

horaires d'ouverture période estivale 2015

jusqu'au 8 août:

Lundi, Mardi et Vendredi de 13h30 à 16h30

jeudi de 9h00 à 12h00

Les travaux de rénovation de l'église devraient débuter durant le dernier trimestre de l'année 2015. Trois tranches de travaux ont été soumissionnées (pour trois années budgétaires). Les entreprises sont en cours de sélection.

Pour mémoire, ces travaux concernent la toiture de la sacristie, le clocher (murs et toiture), la petite porte d'accès coté nord.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage gênés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants* en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE CONTRAVENTION DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER.

*Particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxyde d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dibenzofuranes et furanes.

VIGNOLS en fête

Vendredi 7 août:

21h00, randonnée nocturne organisée par l'amicale des sentiers pédestres; De bonnes chaussures et une torche sont recommandées; pot de l'amitié au retour,

renseignements au 06 87 39 52 59

Samedi 8 août: marché festif animé par le groupe Cadillac, Denis et Alain dès 18h.

Dimanche 9 août: 9h00 vide-grenier, démonstration de Bowls,

14h00-17h00 déambulation et spectacle JOJO et ZAZA,

17h00: vélos fleuris

19h00: repas dansant, moules frites 15€.

22h30: feu d'artifice 23h00 bal gratuit.

Lundi 10 août:

14h30 concours de pétanque organisé en doublette par l'amicale bouliste.

Lundi 24 août :

14h00 : découvrez le patrimoine naturel et bâti, en compagnie d'un guide du Pays d'Art et d'Histoire; devant l'église, prévoir des chaussures de rando, 3€.

A venir:

Samedi 03 octobre:

Soirée théâtre.

Dimanche 18 octobre:

Fête des fruits d'automne.

Samedi 21 novembre:

Belote du comité des fêtes.

Samedi 28 novembre:

Repas du téléthon.

Samedi 06 décembre:

repas des aînés.

Dimanche 07 et 14 décembre:

Elections régionales.

Depuis le début de cette année, le CCAS de Vignols propose à tous les Vignolaises, Vignolais, jeunes et moins jeunes, différentes animations qui reposent sur un esprit de convivialité, d'échange et de découverte.

Ainsi, cet hiver, une trentaine de personnes s'est retrouvée à la salle de réunion de la mairie, autour d'un goûter et ont pu échanger, faire connaissance... Quelques semaines plus tard, nous nous sommes réunis à nouveau et avons organisé des jeux de société... Un vendredi soir du mois de mars, nous sommes allés au cinéma à Chabrignac, en covoiturage, où nous avons apprécié « la famille Bélier ». Et dernièrement, Yannic Legoux, qui réside à la Garédie, a organisé une sortie flore sur le sentier des Bardissières, sortie très enrichissante et nous l'en remercions.

Nous nous retrouverons maintenant à la rentrée le 19

septembre, salle de la mairie ; nous avons d'autres idées en tête à proposer et nous comptons



également sur vos suggestions... N'hésitez pas à nous rejoindre. Nous vous tenons informés de ces manifestations sur les panneaux communaux et sur le site de la commune « vignols.fr ». Notre principal objectif est de rassembler les générations avec toujours un souci de convivialité et de bonne entente. Alors à bientôt !

Les dames du CCAS

Chasse au trésor

C'est avec un beau soleil que la chasse au trésor, organisée par l'association des parents d'élèves du RPI Lascaux-Vignols-St Solve, s'est déroulée le dimanche 7 juin dans le cœur historique de Vignols.

Une trentaine d'enfants a répondu à l'appel de l'aventure. Jeux, énigmes, activités sportives...

Nos chères têtes blondes (ou brunes) sont venues à bout de ces



épreuves et ont finalement trouvé le trésor. Nous remercions l'amicale bouliste et l'association des sentiers pédestres pour la réussite de cette belle journée.

Récupération des vêtements

Depuis quelques semaines une borne textile permet de récupérer les vêtements usagés. Elle est positionnée, près de la bascule, à Vignols.

Cet équipement est géré par le relais, membre d'emmaüs.

La collecte est effectuée une fois par semaine.

En fonction de l'état et de la qualité des produits récupérés, 6% sont revendus dans les boutiques du relais,

55% sont destinés à l'export, 10% sont transformés en chiffon d'essuyage,

26% sont transformés en isolant, 3% sont valorisés énergétiquement.

Votre apport contribue au développement durable et à la lutte contre l'exclusion.



Activités pétanque enfants:



Dans notre précédent bulletin, nous vous informions que l'association de pétanque de Vignols organisait chaque mercredi après-midi une activité pétanque pour les enfants.

Les voici donc après une rencontre contre l'équipe de ST Yriex.

Travaux au cimetière :

Les travaux d'extension du cimetière commenceront en septembre 2015.

Le mur de clôture, côté route de St Bonnet, sera prolongé. Un portail sera installé sur la clôture provisoire installée sur les limites basses du cimetière. Une allée supplémentaire sera créée offrant ainsi de nouvelles concessions à la vente.

Programme de voirie :

Le programme de voirie 2015 a été réalisé, fin juin, par l'entreprise Siorat sélectionnée à l'appel d'offre. Ce programme concerne la voirie du hameau de La Chassinie, la liaison entre les deux C.D. à La Baugélie ainsi que le bas de la rue du 8 mai (Le Colombier côté CD 31).

Chorale Diapason :

La chorale Diapason reprendra ses répétitions le 17 septembre 2015 à 18h30

Informations : 05 55 25 02 18

Carnet

Décès

08/01/2015 : Roger CLUZEAU
04/02/2015 : Michel Jean DELORD
09/03/2015 : Roger MARTY
01/04/2015 : Marie TRIBOULAT épouse PASCAREL
02/07/2015: Monique ROUGIER

Naissances:

27/02/2015 : Denis -Andrei CRISTUINEA
18/03/2015 : Antonin Ludovic DARTHENAY - BOUTOT
19/04/2015 : Hugo Pierre MATHE DUMAS

Repas des aînés :

En raison des élections régionales le dimanche 6 décembre, le repas des aînés est avancé au samedi 5 décembre à 12h00.

Les samedis du CCAS

Ils reprendront courant septembre. Des idées pourraient être au programme de ces samedis, atelier contes, visites, séances de cinéma ... à suivre